

MAIRIE DE DAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2024

<p><u>Objet</u></p> <p>Tarifs</p> <p>Portage des repas à domicile 2024 / 2025</p> <p><u>Délibération</u> 25.06.2024-03</p>
--

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BIRELLO Enzo, BOUVIER Mélanie, BRIENTIN Amélie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole et ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BENETEAU Pascal, HUMAYOU Martine et VAISSIÈRES Fabienne

PROCURATION : BIRELLO Danielle à GAUBERT Véronique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHEVALLIER Michel

Suite à la demande de plusieurs personnes âgées et sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale, un service de livraison de repas à domicile, pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les personnes à mobilité réduite, a été créé par délibération en date du 29 janvier 2009. Ce service peut être étendu aux personnes dont la demande motivée aura été acceptée par le C.C.A.S.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 soit :

- Prix d'un repas sans choix..... 5,01 €
- Prix d'un repas avec choix possible 5,32 €

Frais de livraison : 0,84 € par repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- Décide d'imputer la recette à l'article 7066 du budget communal.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Patrice LAGORCE